

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

INCa
Institut national du cancer

Décision du 22 mars 2013 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer

NOR : AFSX1330185S

La présidente du conseil d'administration,

Vu l'article 11 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer signée le 30 mai 2005 et approuvée par arrêté du 22 juin 2005 ;

Vu le décret du 27 mai 2011 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut national du cancer ;

Vu la décision du 30 mai 2011 investissant M. Guy-Robert AULELEY d'une délégation de signature ;

Vu la délibération n° 2 du conseil d'administration de l'INCa du 11 mai 2012 approuvant l'organisation générale de l'INCa,

Décide :

M. Guy-Robert AULELEY, adjoint au directeur du pôle recherche et innovation, est investi d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants :

1. Dans le cadre de la commande publique :

- les marchés d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € HT ;
- les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € TTC établis dans le cadre d'un marché ;
- les certificats de service fait et les procès-verbaux d'admission pour toute dépense.

2. Dans le cadre de l'intervention : la certification des rapports (intermédiaires et finaux) pour les conventions d'un montant < 400 000 €.

3. Dans le cadre des frais de mission et déplacement :

- les avis de réunion et convocation des intervenants extérieurs ;
- les états de frais d'un intervenant extérieur ;
- les ordres de missions en France métropolitaine d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché ;
- les états de frais d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché.

La présente délégation annule et remplace la délégation mentionnée en visa. Elle prend effet à compter de sa publication au *Bulletin officiel santé, protection, sociale, solidarité* et prend fin dès qu'un changement se produit soit dans la personne du délégant, soit dans celle du délégataire.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection, sociale, solidarité*.

Fait le 22 mars 2013 en trois exemplaires.

La présidente du conseil d'administration,

A. BUZYN